

# Cahier des charges coordinateurs catégories juniors (E-D-C-B)

## 1 Suivi des effectifs des équipes juniors pour entraînements et matches

- Contrôler régulièrement auprès des entraîneurs en charge d'équipes de la catégorie à coordonner si les effectifs considérés sont suffisants pour les entraînements, mais surtout pour les matches.
- Coordonner les mises à disposition de joueurs pour les matches en cas d'effectifs insuffisants. **ATTENTION !! L'identité des joueurs qui refusent de jouer ponctuellement pour une autre équipe doit être transmis à la COMTEC qui statuera sur une sanction appropriée ou sur leur exclusion de l'USTS.**
- Remarque: lorsque un joueur est sollicité pour aller jouer avec une autre équipe, il doit être informé que sa participation est obligatoire et que son refus l'exposera de facto à une sanction de la part du club.

## 2 Suivi des planning du bon déroulement des entraînements et des matches

- Contrôler régulièrement le respect des planning établis pour les entraînements et les matches. L'entraîneur en charge d'une équipe junior doit informer le coordinateur de sa catégorie en cas d'annulation d'un entraînement, de changement de date ou d'heure pour un match ou d'impossibilité d'accompagner son équipe pour un match ou un tournoi. Le coordinateur devra en informer la COMTEC.

## 3 Relation avec les entraîneurs

- **Principe général:** le coordinateur est généralement à l'écoute des besoins des entraîneurs de la catégorie à coordonner; il y répond dans la mesure de ses moyens et de ses connaissances; pour le reste, il s'adresse à la COMTEC.
- **En fonction de la disponibilité du coordinateurs** - Contrôler régulièrement auprès des entraîneurs le respect des principes fondamentaux prônés par la COMTEC (notamment: progression dans le jeu = Objectif n° 1; Résultat = Objectif n° 1bis; construction du jeu depuis derrière; temps minimum de jeu durant les matches = 30 minutes; recommandations techniques et comportementales contenues dans le mandat de collaboration d'entraîneur non-professionnel de USTS).
- **En fonction de la disponibilité du coordinateurs** – En fonction des besoins d'un ou de plusieurs entraîneurs de la catégorie à coordonner, organiser et dérouler des entraînements spécifiques (exemple: méthode Coerver).
- A la fin de chaque tour, recueillir auprès des entraîneurs de la catégorie à coordonner, un résumé, par écrit, des aspects de leurs activités qui ont bien fonctionné, ainsi que des points qui sont à améliorer.
- Le coordinateur fait remonter auprès de la COMTEC, les besoins de matériels recueillis auprès des entraîneurs de la catégorie à coordonner.
- Pour le coordinateur dédié aux entraîneurs Juniors E, transmettre à la COMTEC après chaque week-end les résultats des matches des équipes de juniors E.

#### **4 Relation avec les parents**

- Prendre en charge et solutionner les difficultés rencontrées par les entraîneurs de la catégorie à coordonner dans leurs relations avec les parents des joueurs de leur équipe respective (exemple: incompréhension des parents quant aux choix de l'entraîneur pour la composition de l'équipe lors des matches).
- Les difficultés rencontrées par l'entraîneur-coordonateur dans ses relations avec les parents de ses joueurs, peuvent être pris en charge et solutionner, s'il le souhaite, par la COMTEC.

#### **5 Relation avec les autorités (gestion des infrastructures)**

- La COMTEC est l'interface avec les autorités communales de la Terre Sainte et leurs représentants (notamment: le responsable pour l'entretien des terrains et l'intendant des Rojalets) pour le traitement des points relatifs aux infrastructures outdoor et indoor (notamment: allocations des infrastructures outdoor et indoor; gestion des badges).
- L'allocation des terrains pour les matches à domicile, la désignation de la, ou des personnes responsable de tenir une buvette pendant les matches et la réservation des buvettes et sont gérés par Gérard Vauthey et Nicola Albii en support.